

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rétribution des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 28 AOUT

LES SÉMINARISTES A LA CASERNE

L'époque arrive où les séminaristes vont être appelés à subir l'application de la loi militaire qui les oblige à passer une année sous les drapeaux.

La *Semaine Religieuse* de Saint-Brieuc et de Tréguier publie, à ce sujet, une lettre que M^r Fallières vient d'adresser au supérieur du Grand Séminaire et dont nous extrayons les passages suivants :

« Il est regrettable sans doute que ces jeunes gens soient obligés d'interrompre leurs études de philosophie ou de théologie pour apprendre le métier des armes qu'ils n'auront pas à exercer ; mais enfin, puisque la loi militaire, votée malgré les observations respectueuses de l'épiscopat, va être incessamment appliquée, il est de notre devoir de chercher à en atténuer les effets, au point de vue du recrutement et de la formation du clergé.

» Les séminaristes seront d'autant plus respectés qu'ils se montreront plus résolus à persévérer dans leur vocation, et plus fidèles à tous les devoirs de la vie chrétienne.

» Vous aurez soin de les recommander verbalement ou par écrit à MM. les directeurs de séminaire, aumôniers militaires ou curés de la ville où ils auront à se rendre. Une fois rendus à leur poste, les séminaristes-soldats, ou, pour parler plus juste, mis par la loi au service de l'armée, se souviendront qu'ils doivent donner l'exemple de toutes les vertus chrétiennes et militaires.

» La discipline leur sera sacrée ; ils auront pour leurs chefs le plus grand respect et la plus parfaite soumission.

» Ils se montreront pour leurs camarades très bons et très obligeants, sans pousser jamais la complaisance jusqu'à la faiblesse et à l'oubli du devoir.

» Ils garderont, autant qu'il leur sera possible, les habitudes, mêmes extérieures, de la piété.

» S'ils sont fidèles, et ils le seront, aux recommandations que vous allez leur faire ; s'ils comprennent que le sacerdoce ne peut être ni estimé à trop haut prix, ni acheté par trop de sacrifices, s'ils sont résolus enfin à tout souffrir plutôt qu'à perdre leur âme et leur vocation ; nous pouvons espérer qu'ils nous reviendront plus forts, plus vertueux, plus décidés que jamais à être des apôtres ; et peut-être leur passage à la caserne n'aura-t-il pas été sans exercer une salutaire influence autour d'eux.

Voilà ce que les opportunistes et les radicaux sauront bien empêcher ! C'est égal, ils auraient voulu « cléricaiser » l'armée, qu'ils n'eussent pas trouvé un moyen plus efficace.

Le *Mot d'Ordre* lui-même craint que M^r Fallières n'ait raison ; les élèves ecclésiastiques, dit-il, seront plus instruits que les autres soldats, ils auront de l'ascendant sur eux, ils les entraîneront, etc.

Et cette crainte pousse les journaux radicaux à exciter les haines et les méfiances des

chefs et des autres soldats contre les séminaristes, avant même que ces jeunes gens ne soient sous les drapeaux.

De ce côté, c'est donc la haine bestiale, la passion sauvage sanguinaire, dont les effets se sont produits si manifestement aux jours de la Commune.

Du côté des journaux modérés, c'est l'inquiétude que la loi de malheur ne produise un effet précisément contraire à celui qu'on en attendait. De ce côté comme de l'autre, c'est un hommage involontaire rendu à la force et à l'indestructibilité du catholicisme.

Ce n'est pas tout.

La loi astreignant les séminaristes au service militaire a, paraît-il, de regrettables lacunes. On a oublié de spécifier que les séminaristes devront s'abstenir de garder leurs croyances religieuses et devront renoncer à la liberté de leur conscience. C'est du moins ce qui résulte d'un article que le *Mot d'Ordre* publie et dans lequel ce journal déclare que cette loi n'est « qu'une satisfaction sentimentale donnée à l'opinion démocratique ». Cette loi, à l'en croire, n'aura pas les effets que l'on a espérés. Bien rarement, hélas ! « les séminaristes suivront les camarades aux endroits joyeux où, les dimanches soir, la vigueur masculine s'épanche ». Vainement le législateur a voulu le débarrasser de la sacristie pour l'entraîner vers ces « endroits joyeux ». C'est à la sacristie que le séminariste conscrit retournera toujours. De plus, « à la caserne, il conservera ses pratiques vicieuses du séminaire, et, s'il sort de sa solitude, ce sera pour moucher. On va introduire là dans notre armée loyale un élément de corruption, d'hypocrisie et de dissimulation. . . . »

On voit bien ce qu'il aurait fallu faire pour plaire aux radicaux. Ici encore le grand principe de « l'obligation » eut dû jouer un grand rôle.

Qui sait ! Il est encore temps de réparer le mal. Il ne faut pas désespérer de voir, à la prochaine session, un député radical déposer un projet de loi tendant à rendre obligatoire pour les séminaristes l'irréligion et la dépravation.

Quant au *Mot d'Ordre*, s'il craint que la loi ne produise pas les effets que lui et ses amis en attendaient, il n'a qu'à en demander l'abrogation ; nous lui promettons de l'appuyer. En attendant, les élèves ecclésiastiques, appelés sous les drapeaux, n'ont qu'à suivre les sages conseils de M^r l'évêque de Saint-Brieuc.

LE TABAC POLITIQUE

Un propriétaire de l'arrondissement de Sarlat cultivait, en 1889, soixante-cinq mille pieds de tabac. Il fut informé cette année qu'il n'était autorisé à en cultiver que quarante et un mille pieds. Il réclama par voie administrative. Il a reçu à sa réclamation une réponse dans laquelle le sous-préfet lui déclare que : « la faculté de planter du tabac étant une faveur, la commission a estimé qu'elle devait faire porter la réduction sur les planteurs qui, par leur attitude, ne se rangent pas parmi les partisans du gouvernement républicain. »

Un autre propriétaire, s'étant plaint pareille-

ment, c'est le maire qui, cette fois, lui a répondu :

« J'ai l'honneur de vous informer que la commission de répartition a rejeté votre demande pour la culture du tabac, pour hostilité marquée contre le gouvernement.

» Signé : *Le maire*, GUYENNE. »

Le premier propriétaire est puni parce qu'il n'est pas suffisamment républicain. Le second l'est parce qu'il est de l'opposition. Il y a une nuance. On pourra maintenant, en se promenant dans la région, se faire une idée assez exacte de l'état d'esprit des habitants, en constatant le nombre de pieds de tabac que chacun cultive. Non seulement on saura que ceux qui ne cultivent pas du tout sont des « réactionnaires », mais on pourra mesurer, à dix pieds près, la distance qui sépare les autres de l'idéal républicain tel que le comprend l'administration. Il n'y aura d'erreur possible qu'au cours de la campagne agricole, à moins cependant — ce qui est possible après tout — que toute évolution politique du propriétaire, dans le sens conservateur, entraîne *de plano* l'arrachage de ses pieds de tabac par mesure administrative. On en viendra là sans doute. Quant au ridicule, il y a longtemps que nous pouvons nous apercevoir qu'il ne tue plus personne en France.

LES COULISSES DU BOULANGISME

Le rédacteur du *Figaro* raconte que le 1^{er} janvier 1887, le général partit en compagnie de M. Thiébaud pour Prangins et résuma ainsi les entretiens qui eurent lieu :

« Le prince questionna le général sur l'armement, sur l'Allemagne, sur l'affaire Schnœbelé.

» Le général s'informa des forces et des dispositions de l'Italie.

» Pour la politique intérieure il y eut plusieurs engagements pris.

» On ne devait pas mettre en cause ni laisser mettre en cause la République. « Nous serons d'accord jusqu'au jour où la Constitution de la République étant réformée, il y aura lieu d'élire le chef de l'Etat. Je ne dis pas que je me présenterai au plébiscite, mais je ne dis pas que je ne le ferai pas. Je serai libre ce jour-là », dit le prince.

» Le général répondit que lui-même n'avait pas l'intention de se présenter.

» Chacun des deux jouait évidemment vis-à-vis de l'autre le désintéressement.

» Quand on rentra, le prince Napoléon se déclarait enchanté. Il avait trouvé dans Boulanger un homme jeune à l'esprit alerte, très patriote. Il pouvait remplir le rôle que M. Thiébaud avait conçu pour lui. On dina. Le prince parla des conséquences qu'aurait l'événement plébiscitaire.

» — Vous allez, général, entrer dans la politique. C'est un vilain et rude métier. Avez-vous de la fortune ?

» — Rien du tout.

» — Eh bien ! si vous échouez, vous ne serez jamais ici un étranger.

» Ce fut tout sur la question d'agent. Le gé-

néral et M. Thiébaud n'en demandèrent pas. Le prince n'en offrit ni n'en donna. »

Le prince Napoléon accompagna jusqu'à Culoz le commandant du 43^e corps. Personne ne les reconnut.

A la fin de décembre, le prince Napoléon s'adressait en ces termes à M. Lenglé :

« Travaillez l'élection de Paris. Qu'elle soit triomphale et productive ! Aussitôt après, je serais d'avis de commencer une grande agitation à l'anglaise pour imposer le général comme président du Conseil au gouvernement !

« A des foules de cent mille personnes qui réclameraient Boulanger ministre, on ne résisterait pas longtemps. La dissolution serait alors prononcée et on réviserait. »

» Tel fut le plan exposé par le prince Napoléon à M. Lenglé. Il promit encore de se mettre en quête d'un million après l'élection de Paris.

» Ce million aurait été administré par un comité où MM. Thiébaud et Lenglé auraient représenté le prince, où le général aurait fait entrer trois républicains à son choix et le comte Dillon.

» Le projet ne reçut pas d'exécution. »

Le rédacteur des « Coulisses » constate qu'au mois d'avril dernier, le boulangisme ayant beaucoup décliné, M. Thiébaud cessa de figurer dans ses rangs.

INFORMATIONS

IMPOT SUR LA MISÈRE

Le fisc est ingénieux. Les souscriptions ouvertes en faveur des sinistrés de Fort-de-France sont devenues pour lui une occasion de recettes. En échange de toute souscription, on délivre en effet un reçu, et cette pièce comptable est revêtue d'un timbre de 25 centimes. C'est la loi sans doute, mais il y a un précédent. Lorsqu'il s'agissait de la souscription publique organisée pour l'institut Pasteur, les sommes reçues par le ministère des finances, il y a quatre ans, n'étaient frappées d'aucun droit de timbre. Ce qu'on fit alors pour encourager la souscription à une œuvre utile, il semble qu'on pourrait bien le faire encore dans un cas non moins intéressant. Le fisc y perdrait sans doute quelque chose, mais les malheureux y gagneraient.

Il est vrai qu'en République, ce n'est point un argument décisif.

Le service anniversaire de la mort de S. M. le roi Louis-Philippe a été célébré avant-hier matin, à dix heures, dans la chapelle Saint-Ferdinand, route de la Révolte, à Neuilly.

On lit dans l'*Éclair* agricole de Dreux : « Monseigneur le Comte de Paris a envoyé à M. Batardon une somme de cinq mille francs pour être répartie, au nom de la famille royale, entre les victimes du cyclone du 18 août.

» Cette somme sera versée : mille francs à la mairie d'Abondant ; quatre mille francs à la mairie de Dreux.

UNE LETTRE DU COMTE DE PARIS

Le *Herald* publie la lettre suivante par laquelle Monsieur le Comte de Paris annonce qu'il accepte le dîner que lui offrent ses anciens camarades de l'armée du Potomac.

« Je tiens essentiellement, dit le Comte, à conserver à ma visite un caractère purement militaire et à éviter d'être entraîné dans des discussions personnelles ou politiques.

« Je desire qu'il soit entendu que je ne viens pas dans un but politique. Je déclinerai de rien dire au sujet des affaires de France. » Je ne répondrai à aucune question à ce sujet et je demande qu'il ne soit point abordé devant moi.

« Je viens, comme ancien soldat de l'armée du Potomac, voir nos champs de bataille, voir ce que font mes vieux amis.

« Ayant vécu aux Etats-Unis les heures les plus sombres de leur histoire, ce sera un plaisir pour moi d'être témoin de leur prospérité et de leur bonheur actuels. »

Il n'est question, en ce moment, que de la dynamite et de ses soubresauts à la Bourse.

Sait-on quelle est la fortune laissée par l'ancien président de cette société, M. Barbe, député de Seine-et-Oise?

Quinze millions.

LE TONKIN PACIFIÉ

Les *Tablettes des Deux-Charentes* ont reçu du Tonkin, par voie anglaise, des nouvelles allant jusqu'au 19 juillet.

Le 12 juillet, la garde civile opérant dans l'île de la Cac-Ba, a vainement tenté d'enlever aux pirates la position de De-Ong, elle a dû se replier après deux assauts meurtriers. Une seconde colonne a occupé, sans résistance, le col fortifié de Cai-an-Cau; puis elle s'est dirigée sur le De-Ong, pour parfaire le blocus et empêcher la fuite des gens de la bande de Tien-Duc.

On voit que la pacification du Tonkin s'affirme de plus en plus par des faits.

On vient d'installer dans le clocher de la cathédrale de Metz tout un système d'appareils de télégraphie optique destinés à mettre les nombreux forts qui entourent Metz en relation avec le commandement supérieur de la place. A cet effet, le poste qui vient d'être établi dans le clocher de la cathédrale est relié à l'hôtel du commandement par un téléphone. Les travaux d'installation ont été conduits avec un grand mystère, et personne en ville ne soupçonne la nouvelle destination de la cathédrale.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 août 1890.

Comme hier les fluctuations qui se sont produites ont été provoquées par la lutte qui s'en-

gage habituellement quelques jours avant la réponse des primes. Nous retrouvons le 3 0/0 à 94.62 et le 4 1/2 0/0 à 106.27.

L'activité est modérée pour les valeurs, mais sans préjudice pour la bonne tenue de leurs cours. Parmi les établissements de crédit, signalons surtout : le Crédit Foncier qui s'échange à 1,300 couramment, la nouvelle hausse de la Banque de Paris à 850, la tenue remarquable de la Banque d'Escompte à 526 et celle du Crédit Lyonnais à 787. Le bilan de cette société arrêté au 31 juillet vient d'être publié. Il présente sur le mois précédent une augmentation du chiffre des affaires sociales qui s'élève à 10,649,420 fr. A l'actif, son encaisse augmente de 4,400,000 fr. Les comptes courants débiteurs d'autant, les avances progressent de 6 millions. Au passif, les dépôts à vue s'accroissent de 13 millions 1/2, les acceptations et dépôts à échéance de près de 3 millions. Les diminutions ne portent que sur le portefeuille commercial qui décroît de 7 millions et sur les comptes courants créditeurs qui diminuent de 9 millions 1/2.

La Société Générale et la Société de Dépôts et Comptes Courants sont sans changements.

Très bonne tenue de la Banque Nationale du Brésil à 623.75.

Les actions des Etablissements Eiffel ont une bonne tenue à 558.

Les obligations de Porto-Rico ont été demandées à 281.50.

On cote les Gold Trust 55, les Pierreries de Ceylan 48.75.

Les obligations des Chemins Economiques sont à 444.50.

NOUVELLES MILITAIRES

LES MANŒUVRES DE CAVALERIE

C'est demain vendredi que commenceront, au camp de Châlons, les grandes manœuvres de cavalerie, sous le commandement supérieur du général de Viel d'Espenilles, commandant la 4^e division indépendante de cavalerie à Sedan. Les troupes qui participeront à ces manœuvres sont les 3^e et 5^e divisions de cavalerie.

La 3^e division (général Zeude, à Châlons), comprend :

La 3^e brigade de dragons (général Colbert, au camp de Châlons), formée du 14^e (colonel d'Abel de Libran, au camp) et du 16^e (colonel Treymuller, au camp);

La 2^e brigade de hussards (général Roustain, à Châlons), formée du 2^e (colonel de Bellegarde, à Châlons) et du 4^e (colonel Gaudin, à Sampigny);

La 2^e brigade de cuirassiers, formée des 1^{er} et 2^e, à Niort et Angers.

Cette brigade ne quittera pas ses garnisons; elle sera remplacée par la 3^e brigade de la même arme (général Duhesne, à Paris), appartenant à la 1^{re} division de cavalerie, et formée du 3^e cuirassiers (colonel Poulot, à Versailles) et du 6^e (colonel Thibault de la Rochethulon, à Paris).

La 5^e division (général de Jessé, à Melun) comprend :

La 4^e brigade de cuirassiers (colonel Lacoste

de l'Isle, à Senlis), formée du 4^e (colonel Rozal de Mandres, à Cambrai) et du 9^e (colonel de Guizelin, à Senlis);

La 2^e brigade de dragons (général de Sesmaisons, à Maux), formée du 8^e (colonel Leynia de la Jarrige) et du 9^e (lieutenant-colonel Petigrand);

La 1^{re} brigade de chasseurs (général Moreau-Revel, à Fontainebleau), formée du 1^{er} (colonel Mouchet, à Melun) et du 15^e (lieutenant-colonel de Salignac-Fénelon, à Fontainebleau).

Les troupes qui participeront aux manœuvres comprendront donc deux divisions de trois brigades chacune, formées de quatre régiments de cuirassiers, quatre de dragons, deux de hussards et deux de chasseurs, soit un total de douze régiments, comprenant, à 105 sabres par escadrons et 4 escadrons par régiment, environ 5,000 hommes.

Les manœuvres se termineront le 9 septembre; immédiatement après, la 1^{re} brigade de chasseurs, à Fontainebleau, permutera avec la 2^e brigade de hussards, à Châlons; le 15^e chasseurs, de Fontainebleau, remplacera le 4^e hussards, à Sampigny; le 1^{er} chasseurs, de Melun, remplacera le 2^e hussards, à Châlons.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

École d'application de cavalerie

LIEUTENANTS D'ARTILLERIE

(Cours 1890-91)

Par décision ministérielle du 25 août 1890, les dix-neuf lieutenants d'artillerie dont les noms suivent ont été désignés pour suivre les cours de l'École d'application de cavalerie, pendant l'année 1890-1891, en qualité d'officiers d'instruction, savoir :

MM.

Cantineau, du 15^e régiment.

Manteau, du 17^e régiment.

Maucorps, du 26^e régiment.

Turpin, du 32^e régiment.

Geiger, du 25^e régiment.

Roesch, du 5^e régiment.

Massin, du 37^e régiment.

Grant de Luxolière de Bellussière, du 33^e régiment.

Prudhomme de la Boussinière, du 7^e rég.

Boisseuil, du 34^e régiment.

Léger, du 28^e régiment.

Dorneau, du 36^e régiment.

Ducros, du 6^e régiment.

Chabana, du 19^e régiment.

Benedittini, du 3^e régiment.

Pierre, du 14^e régiment.

Daroque, du 13^e régiment.

Touppnot, du 1^{er} régiment de pontonniers.

Solomiac, du 14^e bataillon de forteresse.

LES GRANDES MANŒUVRES

Le 77^e régiment d'infanterie, en garnison à Cholet, quittera cette ville samedi 30 août, cantonnera le même jour à Vihiers, dimanche 31 à Doné-la-Fontaine, lundi 1^{er} septembre à Saumur et mardi 2 septembre à Vernoi-le-Fourrier.

Il prendra part aux manœuvres de la 18^e division d'infanterie.

Le 135^e régiment d'infanterie partira d'Angers lundi 1^{er} septembre, cantonnera à Beaufort le même jour, mardi 2 septembre à Vernantes, et prendra également part aux manœuvres de la 18^e division.

ATTRIBUTION DES MÉDAILLES D'HONNEUR

Mentionnées dans notre numéro d'hier

M. A. 2^e classe. — Blondeau (Adrien), maréchal-des-logis à la compagnie de gendarmerie de Maine-et-Loire; Gennes, 21 avril 1879.

M. A. 2^e classe. — Fourgeaud (André), gendarme à la même compagnie; Gennes, 20 mai 1879.

Se sont exposés à de graves dangers pour secourir les victimes de deux inondations. S'étaient déjà signalés par d'autres actes de dévouement.

M. A. 2^e classe. — Bimouat (Jean-Lucien), gendarme à la compagnie de Maine-et-Loire; Parnay, 12 janvier 1884; a exposé sa vie en arrêtant, après une lutte des plus vives, un forcené armé d'une hache.

M. A. 2^e classe. — Peigney (Louis-Joseph), sergent à la compagnie de sapeurs-pompiers de Saumur; 1873-1890; 17 ans de services;

M. A. 2^e classe. — Carry (Georges), caporal-tambour à la compagnie de sapeurs-pompiers de Saumur; 1862-1899; 28 ans de services.

M. A. 2^e classe. — Lignais (Alexandre), employé à la sous-préfecture de Saumur; 19 juin 1890; s'est dévoué dans deux circonstances, notamment en arrêtant un cheval emporté, attelé à une voiture.

Mentions honorables

Prudhommeau (Edouard), sergent-fourrier à la compagnie de sapeurs-pompiers de Saumur; 1873-1890; 17 ans de services;

Droucheau (François), caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers de Saumur; 1866-1890; 24 ans de services;

Se sont distingués par leur belle conduite dans les nombreux incendies qu'ils ont eu à combattre.

C'est par erreur que nous avons annoncé, dans notre numéro d'hier, que M. Lignais, sous-secrétaire de la Sous-Préfecture de Saumur, avait obtenu une mention honorable.

C'est une médaille d'argent de 2^e classe qui lui a été décernée.

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

XXVII. — LES VOYAGEURS

Le lendemain, dans l'après-midi, une voiture bourgeoise, attelée de deux bons chevaux, montait péniblement une pente escarpée, au milieu des montagnes du Jura central.

D'immenses forêts couvraient cette région et lui donnaient un aspect sombre. La route, après de nombreuses sinuosités, s'engouffrait dans une gorge ou col, entre deux monts; et on pouvait juger, grâce à quelques échappées de vue, qu'elle conduisait à une vaste plaine, où s'épanouissait une nature plus douce et plus riante.

Mais cette terre promise était loin encore; l'attelage, malgré sa vigueur, paraissait rendu de fatigue. On le comprendra facilement quand on saura que la voiture était celle du docteur Belcourt, et que les chevaux la traînaient depuis dix-huit heures à travers monts et vallées, sauf quelques courtes haltes réputées absolument nécessaires.

Cette voiture avait, comme nous savons, un aspect assez bizarre, avec le coffre volumineux qui chargeait l'arrière-train et la faisait ressembler aux anciennes malles-postes. L'intérieur ne contenait que deux personnes; le docteur, revêtu de sa redingote à brandebourgs, qui était comme l'uniforme de sa profession, et un petit jeune homme en livrée grise et en casquette galonnée, déguisement sous lequel se cachait, comme nous savons, Mme Deluzy.

La pauvre femme était si pâle, si amaigrie, que ce rôle masculin ne devait pas lui être difficile à jouer, et elle restait affaissée au fond de la voiture, tandis que Robillard et le cocher marchaient devant les chevaux pour les soulager d'autant. On n'avancait qu'avec lenteur, et on devait être fort impatient d'arriver à quelque endroit où l'on trouverait de la nourriture et du repos.

Cependant, à mesure que l'on gagnait du terrain, la figure de Belcourt se rembrunissait. Victoire finit par le remarquer, et, sortant de ses méditations, elle demanda d'un ton mélancolique :

— Que craignez-vous, docteur? Serions-nous poursuivis?

— Non... j'espère que non. Je me suis ar-

rangé pour prendre des chemins détournés et peu connus, pour éviter surtout les stations télégraphiques et le voisinage des voies ferrées... Mais nous approchons de la frontière, et nous devons nous attendre à une crise avant de la franchir.

— Docteur, je compte sur votre présence d'esprit, sur votre dévouement.

— Merci de votre bonne opinion, Madame; néanmoins ne risquez-vous pas d'être mise à une trop rude épreuve? Ma profession est peu honorable... basse peut-être. Votre fierté, vos instincts délicats, ne se révolteront-ils pas au dernier moment contre une inexorable nécessité?

— Ah! docteur, répliqua Mme Deluzy d'un ton de reproche, j'ai beau faire, vous ne voyez toujours en moi que l'orgueilleuse et frivole jeune fille d'autrefois... J'étais ignorante alors; je ne savais rien des réalités de la vie, je ne soupçonnais pas combien on a besoin d'indulgence pour les autres et pour soi-même. Ne me parlez pas de votre condition actuelle; si humble qu'elle soit, n'est-elle pas mille fois préférable à celle qui m'est faite par l'homme... coupable, dont je porte le nom?

Elle se cacha le visage dans ses mains.

— Madame... pauvre Victoire, reprit Belcourt attendri lui-même, je n'ai pas voulu vous offenser en revenant sur ce triste passé... Mon but seulement était de vous préparer à certaines épreuves possibles... Du reste, ayez bon espoir; d'ici à quelques jours, vous serez de nouveau réunie à votre enfant...

— Mon cher Léon! s'écria Mme Deluzy; sa pensée me soutiendra au moment décisif.

— Et ne pensez-vous pas aussi, dit le docteur avec un enthousiasme chaleureux dont il n'était pas maître, à Joséphine... qui est un ange!

Victoire le regarda avec surprise; il rougit et détourna la tête.

Pendant cette conversation, on s'était engagé dans le défilé qui s'ouvrait entre deux montagnes. Vers un des sommets, on voyait les constructions régulières d'un fort; des canons avançaient leurs gueules menaçantes aux embrasures qui dominaient la voie publique. On eût pu même distinguer, dans les sentiers tortueux conduisant à la forteresse, bon nombre de soldats en pantalons rouges, qui erraient pitoyablement au milieu des roches et déploraient sans doute les ennuis de cette triste garnison.

Une journée aux bords de la mer

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours samedi 30 août, à 8 h. 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic, Guérande.

Prix des places, aller et retour :

De Tours à Angers exclu : 2^e classe, 9 fr. ; 3^e classe, 6 fr.

D'Angers à Ancenis inclus : 2^e classe, 6 fr. ; 3^e classe, 4 fr.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu dimanche 31 août, à 8 h. 30 du soir, pour arriver à Tours lundi, à 4 h. 52 du matin.

La distribution des billets a commencé hier mercredi 27 août.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la vente de ces billets pourra cesser vendredi soir 29 août.

ASSEMBLÉE DE ROU-MARSON

Le Maire de la commune de Rou-Marson a l'honneur d'informer les habitants des communes voisines qu'il vient d'être créé une assemblée dite de la *Saint-Louis*, qui se tiendra le dimanche 31 août, au bourg de cette commune.

Divers jeux seront organisés à cette occasion et un brillant feu d'artifice sera tiré. — Public.

Les marchands étalagistes trouveront aide et protection.

Le Maire, AUGER.

FOURNITURES DES FOURRAGES A LA RATION

L'adjudication publique des fournitures de fourrages à exécuter par voie d'entreprise, du 1^{er} novembre 1890 au 31 octobre 1891, dans le 9^e corps d'armée, aura lieu :

A Tours, le 20 septembre pour 4,730 chevaux ;

A Poitiers, le même jour, pour 1,760 chevaux ;

A Châteauroux, le 23 (350 chevaux) ;

A Angers, le 23 (1,050 chevaux) ;

A Saumur, le 27 (410 chevaux) ;

A Niort, le 27 (930 chevaux).

M. Teisserenc de Bort a étudié de près les effets du cyclone du 18 août ; il s'est rendu à Dreux et a rapporté de nombreuses épreuves photographiques. Sur une largeur de plusieurs centaines de mètres et une longueur de plusieurs kilomètres, les arbres sont arrachés, paraît-il. Près de la petite ville de Châteaubourg, un grand nombre de chênes séculaires sont rasés à deux mètres du sol.

Le cyclone était dirigé du S.-O. au N.-E. jusqu'à la vallée de l'Eure ; là un plateau l'a fait un peu dévier à gauche, il a remonté et

Mais ce ne furent pas ces détails guerriers, annonçant que l'on était à une des portes de la France, qui frappèrent le plus les voyageurs. A mesure que l'on marchait, le pays se découvrait aux regards et on se trouva bientôt en présence d'un splendide panorama.

A l'extrémité de la gorge, cette longue chaîne du Jura, qui se dresse comme un mur colossal, cesse tout à coup et l'on aperçoit un immense bassin que ferment de toutes parts des montagnes sourcilieuses. Ce bassin ressemblerait à une vaste corbeille de verdure s'il n'était occupé en partie par un lac majestueux, dont les eaux d'un bleu d'azur se perdent dans l'éloignement. Au bord du lac, s'élèvent une prodigieuse quantité de villes, de villages, de châteaux, de maisons de campagne, qu'encadrent des massifs d'arbres, des forêts ou des vignes.

Quoique Victoire eut beaucoup voyagé, elle ne put retenir un cri d'admiration.

— Voilà où nous allons, Madame, dit Belcourt ; ce lac magnifique, c'est le lac de Genève... Là-bas, de l'autre côté de l'eau, c'est la Savoie ; de ce côté, c'est la Suisse... On assure que ce coup d'œil est un des plus beaux qui soient au monde.

fait plus loin une tronée formidable.

Ce cyclone présente des circonstances presque identiques à celles qui marquèrent l'ouragan qui, au siècle dernier, produisit de si grands ravages aux Etats-Unis. Les coups de foudre se succédaient sans trêve ; on en comptait 50 à 60 par minute.

ANGERS. — *La tempête.* — Hier, nous avons failli avoir, aussi nous, dit l'*Anjou*, un cyclone à l'instar de celui de Carcassonne, de Dreux ou de Saint-Claude. A onze heures, une pluie diluvienne s'est mise à tomber et tout à coup des rafales de vent sont survenues, menaçant de tout entraîner.

Des cheminées ont été renversées rue Plantagenet et rue de Bel-Air, plusieurs arbres arrachés près de la gare Saint-Laud ; un gros arbre du boulevard du Roi-René a été partagé en deux. Il y a eu, sans doute, bien d'autres dégâts.

Grand mariage. — Ces jours derniers a été béni, par M^{gr} l'Evêque de Vannes, dans la chapelle de l'Evêché d'Angers, le mariage de M^{lle} Ernestine Le Mintier de Léhellec, fille du comte Le Mintier de Léhellec et de la vicomtesse née du Mesnildot, avec le vicomte Jacques Le Bault de la Morinière, fils du comte Emmanuel Le Bault de la Morinière et de la comtesse née de la Forest d'Armaillé.

La mariée avait pour témoins ses oncles : le comte Ernest Le Mintier de Léhellec et le comte Constant de Maquillé.

Ceux du marié étaient : son oncle le comte Emile Le Bault de la Morinière et son cousin le comte Hervé de la Forest d'Armaillé.

Trop de zèle. — Nous n'avons point pour habitude de jeter le discrédit sur la police, institution qui pourrait rendre et qui rend parfois d'immenses services ; mais, pour le fait dont il s'agit, nous nous faisons l'interprète de l'indignation générale.

Avant-hier soir, vers cinq heures, un roulier, nommé Montauban, amenait de la pierre pour la reconstruction de la gendarmerie. Il avait arrêté son tombereau dans la rue du Musée, à Angers.

Un individu qui passait se plaignait à deux agents de l'embaras causé par ce tombereau sur la voie publique. Le conducteur ne fut peut-être pas très prompt à obéir aux ordres des agents ; peut-être même leur dit-il de gros mots (c'est une simple supposition) ; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que les deux agents de la sûreté se ruèrent sur le conducteur, le ligottèrent, lui mirent les menottes et le traînèrent dans la rue au milieu d'une foule indignée.

Bientôt un ancien gendarme, voyant la conduite inqualifiable de ces agents qui agissaient sans mandat, délia lui-même le roulier de ses entraves, aux applaudissements des assistants

— Je le crois sans peine... Ainsi, nous approchons du but ?

— Oui, mais nous ne le touchons pas encore, et peut-être allons-nous rencontrer bien des difficultés... Tenez, continua Belcourt en désignant une petite ville, ou plutôt un gros bourg, situé au-dessous d'eux, voilà G*** où nous allons être obligés de nous arrêter. G*** est encore la France, et, si le danger existe pour nous, c'est là qu'il nous attend. Au delà de la ville, ce petit cours d'eau qui va se jeter dans le lac, sépare la France de la Suisse... Aussitôt que vous l'aurez franchi, vous n'aurez plus rien à redouter... Nous le franchissons !

Comme on n'avait plus qu'à descendre et comme la voiture allait repartir à sa vitesse ordinaire, Robillard et le cocher s'approchèrent pour reprendre leur place sur le siège. Robillard dit au docteur :

— Ne vous semble-t-il pas, maître, qu'il y a à G... comme une fête ou une assemblée ? On ne voit pas d'ordinaire autant de monde dans ce trou, habité seulement par des marchands de moutons ou des marchands de fromage.

— Vous avez raison, répliqua Belcourt

Les policiers durent alors lâcher leur proie et se retirèrent tout honteux.

Nous croyons savoir qu'une enquête est ouverte et qu'une pétition de protestation se signe dans le quartier pour être adressée à M. le maire.

Espérons qu'il y sera donné suite et que les agents coupables d'un inqualifiable abus de pouvoir seront châtiés comme il le méritent.

(L'*Anjou*.)

EN ALLANT VOIR M. CARNOT. — 4 NOYÉS

Lors de l'inauguration du port de La Pallice, une embarcation, la *Jeune-Mélanie*, patron Dubain, ayant à bord neuf jeunes gens en promenade, arrivait à l'entrée du port de La Pallice, quand elle fut chavirée par une lame de fond : quatre des promeneurs ont péri dans les flots, les cinq autres ont pu être sauvés par le canot à vapeur du cuirassé le *Requin*, de la division du Nord, qui s'est porté à leur secours avec un réel dévouement. En apprenant le sinistre, le contre-amiral Gervais a quitté le *Marengo* pour venir, à bord du *Requin*, s'enquérir de l'état des naufragés, auxquels on a prodigué des soins.

Les quatre noyés sont tous des jeunes gens. Ce sont :

Aubineau Lucien, 17 ans, menuisier, de Saint-Jouin-sous-Châtillon (Deux-Sèvres) ; Sansetier Pierre, 16 ans, menuisier, de Saint-Christoly (Gironde) ; Gallier Arsène, 18 ans, menuisier, d'Ancenis (Loire-Inférieure) ; Tons-son Eugène, 16 ans, serrurier, de Sonzay (Indre-et-Loire).

On n'a encore retrouvé aucun cadavre.

Ceux qui ont été sauvés sont :

Le patron Dabin, de La Rochelle, 46 ans ; Auguste Hurmann, 52 ans, marin à La Rochelle ; Auguste Nauleau, 20 ans, menuisier à La Rochelle-sur-Yon ; François Baussant, 22 ans, terrassier à Sonzay ; et Henri Colombeau, 20 ans, menuisier à Gençay (Vienne).

PENSÉES SUR L'ENNUI

Extrait de l'*Indépendance littéraire* :

« L'ennui chagrine l'enfant, paralyse l'homme, tue le vieillard.

» La nature travaille au printemps, s'amuse l'été, s'ennuie l'automne, s'endort l'hiver.

» Le monde défend autant de paraître ennuyé, que d'être ennuyé.

» L'ennui se manifeste différemment suivant les temps et les caractères : Néron ennuyé incendiait Rome ; Louis XIII ennuyé faisait la barbe à ses courtisans.

» Femme ennuyée, fleur desséchée !

» L'homme s'ennuie parce que la nature morale a horreur du vide.

» L'illusion éloigne l'ennui ; elle nous met le sourire aux lèvres.

» Dites-moi de quoi vous êtes ennuyé, je vous dirai qui vous êtes. »

après un examen rapide ; pardieu ! Il serait curieux que le hasard nous eût si bien servis !

Il tira d'une poche de la voiture un *Almanach des foires et marchés* et s'empressa de le consulter.

— En effet, reprit-il d'un ton joyeux, c'est la foire de la Saint-Laurent à G... et notre présence ici s'expliquera naturellement... Nous ne pourrions nous dispenser, comme je le supposais, de donner « une séance » dans la ville ; mais j'y suis connu déjà et tout ira bien... Robillard, avez-vous ce qu'il faut pour la séance publique ?

— Ma foi maître, nous sommes assez mal munis, car une partie de notre matériel est resté à Mâcon. Nous n'avons avec nous qu'une centaine de vos « petites boîtes » dont le débit est si grand... Pas d'orgue de Barbarie... Sans compter que vous avez coupé votre longue barbe qui produisait tant d'effet sur les badauds !... A la vérité, il me reste ma trompette et je compte, avec elle, faire du bruit comme quatre.

— Bah ! cette fois, nous ne nous soucions guère de vendre plus ou moins de « petites boîtes » ; nous n'avons besoin que d'un prétexte... Ecoutez mon plan, Robillard ; puis

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations balnéaires des Pyrénées et des bords du golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : Premier itinéraire : 1^{re} classe, 225 fr. ; 2^e classe, 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. ; 2^e classe, 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

AVIS

Vu les succès obtenus par M. DUBOIS-RONCE, entrepreneur des vidanges de la ville de Saumur (30 médailles, diplômé et breveté), fabricant d'engrais pour *Vignobles et Cultures*, prévient MM. les Propriétaires qui voudraient faire un bon placement, que leurs fonds peuvent leur rapporter de 5 à 7 0/0 dans l'industrie des *Engrais et Vidanges*.

S'adresser, pour former société, à M. DUBOIS-RONCE, au Pont-Fouchard, Saumur.

On signale une décroissance de mortalité chez les enfants élevés au biberon Robert à filtre. Les microbes, bactéries, vibrions, animalcules, et tous corps étrangers contenus dans le lait sont enlevés par la filtration, et le lait tété par le nourrisson est absolument pur, ce qui est un gage de santé pour l'enfant.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 4 fr. 50 le litre.

Montpellier... 4 fr. 75 —

Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Demandez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAUL TOBET, propriétaire-gérant.

vous me seconderez avec votre finesse ordinaire.

Et il parla bas à son aide.

— Compris ! répliqua Robillard ; *dit magister*. Commençons par faire une entrée un peu tapageuse à G... et qui vivra verra.

Il alla prendre dans le coffre une bannière de soie bleue, sur laquelle était une inscription en caractères d'argent, et une énorme trompette de cavalerie, qui avait dû sonner à la retraite de Moscou.

Ayant passé la trompette à son bras, il présenta la bannière à Mme Deluzy.

— Pour le camarade Laviolette, dit-il d'un ton à la fois gai et respectueux, son apprentissage du métier ne sera pas bien malaisé ; car il n'aura qu'à tenir le drapeau déployé quand nous serons en ville... Moi je vais voir si j'ai conservé mon « embouchure ».

Il tira de sa trompette une petite fanfare, qui alla éveiller une infinité d'échos, dans les derniers rochers de la chaîne jurassique.

Mme Deluzy, avec un faible sourire, déploya la bannière, sur laquelle on lisait ces mots :

LE DOCTEUR JEAN

bienfaiteur de l'humanité souffrante.

(A suivre.)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A l'amiable

1° UNE FERME

Située sur la commune d'Allonnes
Nommée la FERME du BOURG

Actuellement exploitée par les époux Thibault-Salot, comprenant maison d'habitation et d'exploitation, servitudes, grande cour renfermée de murs, terres labourables, prés et vignes, le tout d'une contenance superficielle d'environ 12 hectares 25 ares 43 centiares.

2° UN PRÉ

Actuellement exploité par le sieur Corbinau-Coulon, de Varennes, situé aux Ecouardes, commune d'Allonnes, contenant environ 72 ares.

3° Et les Immeubles
CI-APRÈS DÉSIGNÉS

Exploités par M. Jean Houdoyer, de Russé, consistant en :

1. — Une pièce de terre, située à Russé, commune d'Allonnes, contenant environ 4 hectares 34 ares 80 centiares.
2. — 47 ares 32 centiares de terre, à la Touche, commune d'Allonnes.
3. — 37 ares 50 de terre, situés dans les Aubues, même commune.
4. — 37 ares 50 de pré, situés dans la Petite-Prée, dite commune.
5. — 17 ares 50 de pré, situés dans le Grand-Marais, commune d'Allonnes.
6. — 25 ares de pré, situés dans le Petit-Marais, même commune.
7. — Et 14 ares 60 de pré, au même lieu du Petit-Marais, même commune.

Pour traiter, s'adresser à M. GIRARD, expert, demeurant à Saumur, rue Pavée, et, pour tous renseignements, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes. (654)

M^e BENARDEAU, notaire, demande UN CLERC. Bons appointements.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le SAMEDI 30 août 1890, à midi, en l'étude de M^e GAUTIER, notaire,

DEUX MAISONS

Avec Jardin et Boite

Situés à la Rompure, commune de Saint-Lambert-des-Levées.

S'adresser, pour traiter, au notaire. (679)

Etude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1891

Moulin de Baffou

Situé commune de Brézé, alimenté par le canal de la Dive et le ruisseau de la Petite-Maine.

Monté à 3 paires de meules, ce moulin peut travailler pour le commerce.

Très belle situation à proximité de la gare de Brézé.

S'adresser à M. EPOUDRY, régisseur de M. le marquis de Brézé, ou à M^e LECOMPTE, notaire.

A louer à Reims

Établissement complet pour commerce de vin de Champagne. Caves, cellier et habitation pour 3,000 fr. l'an.

S'adresser à M. BRISSET-FOSSIER, à Reims.

A Louer présentement

APPARTEMENTS

FRAICHEMENT DÉCORÉS

Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n° 29. (434)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

à l'amiable

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

LA BELLE

Propriété de Villeneuve

Commune de Souzay,

Comprenant : Château, Dépendances, Jardins et Vignes de crus renommés.

S'adresser à M. TAVEAU, expert à Bagneux, ou à M^e LE BARON, notaire.

Voir, pour plus de détails, les affiches apposées. (597)

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Grande
VENTE MOBILIÈRE

Après Décès

Les DIMANCHES 31 août et 7 septembre 1890, à 1 heure de l'après-midi, dans une maison située à Montreuil-Bellay, Grand-Rue, il sera, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, procédé à la vente, aux enchères publiques, de tous les meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la succession de M^{lle} DE CHEVIGNÉ.

On vendra notamment :

Batterie de cuisine, vaisselle de cuisine et de salle à manger, chaises, cinq tables, trois armoires, quatre pendules, salon complet composé de six fauteuils, canapé-lit, deux glaces, rideaux, buffet de salle à manger, tapis, une excellente literie comprenant cinq lits, linge, nappes, deux lustres, deux secrétaires, flambeaux, tableaux et peintures, notamment des antiquités en panneau et peinture, bibliothèque, orangers, citronniers, trois charrires, bancs de jardins et outils, une voiture à quatre roues et harnais de cheval de voiture, et autres objets de toute nature. On paiera comptant, plus 10 0/0.

CHASSEURS
Faites vos provisions à
l'Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

Conserves de qualité supérieure, en boîtes à ouverture très facile

Purée de foie gras truffée	la boîte	4.40
Galantine de volailles truffée	—	2.50 et 4.25
Pâtés de lièvre, d'alouettes, etc.	—	2.75 et 4.50
Pâté de foie gras truffé	—	2.75 et 4.50
Mortadell de Bologne	—	1.40 et 2.25
Galantine de bœuf	—	1.40 et 2.75
— de jambon	—	1.50 et 2.75
Langue de bœuf	—	2.50

Flasks de poche, Cognac, Kirsch et Rhum : 0,90 et 1 fr. 50.

La Pâte Dentifrice de Botot
SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS ET AU DÉPÔT DE LA
Véritable **EAU DE BOTOT**
Soul Dentifrice approuvé par l'ACADÉMIE de MÉDECINE de PARIS
17, Rue de la Paix, PARIS.
POUDRE DE BOTOT = *Ne frottez pas*
EXIGER LA SIGNATURE :

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
CAURUR
Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR
LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS -- SAUMUR -- BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30
Chartres	6 »		9 34	10 12	2 51	9 41
Château-du-Loir	10 13		12 22	1 58	6 35	12 28
Noyant-Méon	11 20		1 5	3 8	7 40	1 13
Linzières-Bouton	11 29		»	3 17	7 49	»
Vernantes	11 43		»	3 30	8 »	»
Blou	11 54		»	3 41	8 10	»
Vivv	12 2		»	3 49	8 17	»
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 48
(départ)	12 23		1 44	4 14	8 34	1 54
Nantilly (arrivée)	12 31		»	4 22	8 41	»
SAUMUR (Etat)						
(arrivée)	12 41		»	4 34	8 51	»
(départ)	8 31	10 37	»	4 11	8 30	»
Nantilly (départ)	8 37	10 44	»	4 23	8 43	»
Chacé-Varrains	8 47	10 52	»	4 29	8 49	»
Brézé-Saint-Cyr	9 11	»	»	4 37	8 56	»
Montreuil-Bellay	9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25
Thouars	10 17	11 57	2 44	5 51	9 40	2 52
Niort		3 58	4 30	8 42		4 40
Saintes			6 24	11 52		6 22
Bordeaux			9 52	4 18		9 11

BORDEAUX -- SAUMUR -- PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
Bordeaux			5 40		8 20	
Saintes			7 12	9 9	11 39	5 13
Niort	5 25		9 42	10 51	2 5	5 35
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18		1	2 51	5 16
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3	5 29
SAUMUR (Etat)						
(arrivée)	10 22	7 45	Mixte matin		3 13	5 42
(départ)	7 25	11 25			2 52	5 20
Nantilly (départ)	7 36	11 36			3 4	5 31
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39	10 59
(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43	11 7
Vivv	8 11	12 10	»	3 28	5 57	»
Blou	8 20	12 19	»	3 36	6 6	»
Vernantes	8 33	12 33	»	3 47	6 19	»
Linzières-Bouton	8 46	12 45	»	3 58	6 31	»
Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15	4 10	6 45	11 44
Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58	12 33
Chartres	2 47		5 56	9 26	12 4	3 26
Paris	5 50		7 30	11 50	2 27	5 10

SAUMUR -- PORT-BOULET -- CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	1 14	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

SAUMUR -- BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5

POITIERS -- MONTREUIL -- DOUÉ -- ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53		
Moncontour	7 41	10 47	2 42		
Loudun	8 42	1 39	3 56		
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35		
(dép.)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
la Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	

ANGERS -- DOUÉ -- MONTREUIL -- POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
la Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
(dép.)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES -- ANGERS -- SAUMUR -- TOURS -- PARIS

STATIONS	Direct. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir
Nantes	11 55		8 25	8 55	12 7	3 10	7 35
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 10	5 20
La Ménitré	2 52	7 10	10 51	12 37	3 42	6 10	6 10
Les Rosiers		7 19	10 58	12 46	3 52	6 23	6 32
St-Clément		7 26		12 53	3 59	6 41	6 41
St-Martin		7 33		12 59	4 7	6 53	6 53
Saumur ar.	3 22	7 46	11 13	1 11	4 20	5 53	6 58
— dt.	3 26	7 52	11 16	1 15	4 31	5 56	7 3
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45	7 21	7 21
Port-Boulet	3 50	8 20	11 35	1 38	5 1	6 42	7 39
Langeais	4 23	8 59	11 55	2 12	5 46	6 35	8 30
Tours arr.	5 2	9 42	12 33	2 51	6 35	7 14	9 52
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58	5 7

PARIS -- TOURS -- SAUMUR -- ANGERS -- NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Direct. mixte soir
Paris	8 35	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10
Tours	1 23	5	7 15	10 47	2 53	5 25
Langeais	2 13	5 43	8 19	11 39	3 30	6 8
Port-Boulet	2 38	6 20	8 59	12 11	3 50	6 43
Varennes		6 32	8 51	12 22	4 5	7 12
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	12 33	4 9	7 12
— (départ)	3 3	6 52	9 12	12 39	4 9	7 25
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 32
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 39
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 48
La Ménitré	3 28	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 46	11 11

SAUMUR -- LA FLÈCHE

STATIONS	matin	soir	soir	STATIONS	matin	soir
Saumur	5 30	1 15	7 20	La Flèche	7 15	10 25
Vivv	5 43	1 35	7 34	Clefs	7 31	10 46
Lbngué	5 55	1 56	7 48	Baugé	7 52	11 13
Jumelles	6 7	2 18	8 1	Jumelles	8 9	11 32
Baugé	6 22	2 44	8 19	Lougué	8 24	11 51
Clefs	6 39	3 12	8 38	Vivv	8 37	12 14
La Flèche	6 52	3 30	8 52	Saumur	8 50	12 30

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

Certifié par l'imprimeur soussigné,

LE MAIRE,